



# PLAN DE LUTTE CONTRE

# L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



École  
au Trésor-du-Boisé

2018-11-13



# INTENTION AU LECTEUR

---

Le présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence se veut un outil de référence pour l'école en matière de prévention et de traitement de la violence.

Il contient des informations pertinentes qui peuvent s'adresser :

- aux élèves;
- aux parents;
- aux membres du personnel (premiers et deuxièmes intervenants);
- aux partenaires de la communauté.

Ainsi, le code de couleur suivant vous permettra de repérer plus facilement l'information qui vous est dédiée :

	Information pour tous
	Information pour les élèves
	Information pour les parents
	Information pour les membres du personnel
	Information pour les partenaires

L'emploi de la forme masculine traduit tant la réalité des femmes que des hommes. Il a pour but de faciliter la lecture du texte.

Rédaction du canevas du plan de lutte :  
Priscilla Côté, ps.éd., conseillère pédagogique en prévention de la violence, SRÉ, 2015.

Révision linguistique : Mireille Gauvreau | Révision de la mise en page : Émilie Roy et Manon Lefebvre.






## Équipe de travail

Noms	Fonctions
Marie-Michelle Tassé-Désy	Enseignante
Geneviève Lemay-Lapointe	Technicienne du service de garde
Annie Nerron	Technicienne en éducation spécialisée
Nathalie Chad	Psychoéducatrice
Marie-Josée Alarie	Directrice adjointe
Isabelle Lemieux	Directrice adjointe
Vickie Viens	Directrice

Coordonnateur du plan de lutte : Vickie Viens

## Les composantes du plan de lutte (LIP, art. 75.1) et table des matières

1. Une <b><u>ANALYSE DE LA SITUATION</u></b> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;	page 5
2. Les <b><u>MESURES DE PRÉVENTION</u></b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;	page 7
3. Les mesures visant à favoriser la <b><u>COLLABORATION DES PARENTS</u></b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;	page 13
4. Les modalités applicables pour <b><u>EFFECTUER UN SIGNALEMENT</u></b> ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;	page 15
5. Les <b><u>ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES</u></b> lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne;	page 17
6. Les mesures visant à assurer la <b><u>CONFIDENTIALITÉ</u></b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	page 20
7. Les <b><u>MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT</u></b> offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;	page 21
8. Les <b><u>SANCTIONS DISCIPLINAIRES</u></b> applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;	page 22
9. Le <b><u>SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ</u></b> concernant un acte d'intimidation ou de violence.	page 23

	Information pour tous
	Information pour les élèves
	Information pour les parents
	Information pour les membres du personnel
	Information pour les partenaires

# PLAN DE LUTTE

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le **plan de lutte** de l'école vise à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Le plan de lutte doit notamment prévoir des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, préciser les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offertes, déterminer les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

## VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

## INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

La LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement **approuve** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (art. 75.1);
- Soit distribué aux parents un **document clair et accessible expliquant le plan de lutte** (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1);
- Soit distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève un **document** faisant état de cette évaluation.

# 1. ANALYSE DE LA SITUATION

---

Le plan de lutte doit inclure une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (*LIP, art. 75.1, par. 1*).

**Brève description des constats qui ressortent suite à l'analyse de situation.**

École située dans le quartier Saint-Laurent, l'école au Trésor-du-Boisé accueille, depuis août 2015, plus de 800 élèves de la maternelle à la sixième année issus de plusieurs milieux ethniques et socioéconomiques différents.

Son architecture permet d'offrir des services adaptés aux besoins des enfants. En effet, chaque étage rassemble les élèves d'âges similaires. Une grande bibliothèque et une salle polyvalente qui présentent une grande luminosité ajoutent sans contredit au bien-être des élèves

Le personnel, les parents et la communauté de l'école au Trésor-du-Boisé s'impliquent dans de nombreux projets afin de rendre le séjour des enfants des plus agréables et enrichissants.

Les différents comités de travail (soutien aux comportements positifs, projet éducatif, plan de lutte contre l'intimidation et la violence) se concertent afin d'élaborer des outils qui permettront aux membres du personnel d'orienter leurs actions afin de transmettre des valeurs pacifistes communes.

## Priorités retenues compte tenu du portrait de situation.

### Priorité 1

Développer un sentiment de sécurité chez les élèves.

### Priorité 2

Créer un lien de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes lors de gestes de violence et d'intimidation.

### Priorité 3

Développer l'empathie chez les élèves.

## Mission : socialiser Orientation

### ORIENTATION 3

*Préparer l'élève à devenir un citoyen du monde responsable et ouvert à son milieu et à sa communauté.*

#### Objectif:

**Amener les élèves à s'ouvrir sur le monde et à développer de saines relations avec les autres et avec leur environnement en exploitant la richesse culturelle du milieu.**

## 2. MESURES DE PRÉVENTION

Le plan de lutte doit inclure les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (*LIP, art. 75.1, par. 2*).

### Orientation

**Préparer l'élève à devenir un citoyen du monde responsable et ouvert à son milieu et à sa communauté.**

### Objectif :

Développer un sentiment de sécurité chez les élèves.

	Moyens (actions)	Jeune	École	Famille	Communauté	Clientèle ciblée	Résultat attendu	Indicateur (instruments d'évaluation et les sources d'information)	Ressources (pédagogiques, matérielles, financières)	Régulation Évaluation
1	Réfléchir à un programme d'habiletés sociales	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Compréhension et utilisation d'un message commun	Nombre d'élèves qui ont suivi les ateliers offerts (dates)	Trousse, affiches, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
2	Formations : Intervention 100 % et surveillance active et bienveillante	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel (SDG, SDD, TES, PNE et enseignants)	Compréhension et utilisation d'un message commun	Nombre de personnes qui ont suivi les formations offertes (dates)	Trousse, affiches, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
3	Application du code de vie éducatif	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Application des règles et transmission de valeurs communes	Fréquence d'utilisation des outils développés en lien avec le code de vie (réflexions, billets, etc.)	Affiches, agenda, guide du personnel, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction, membres du CÉ	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

4	Mise en place d'un système de renforcement école (écus) en tenant compte des priorités identifiées (réf. document cumulant les écarts de conduite)	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Perception du sentiment de sécurité des élèves	Nombre d'écus remis	Bracelets (écus)	À reconduire <input type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
5	Encadrement des bénévoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	Tous les bénévoles	Comportement et accompagnement adéquat et sécuritaire par les bénévoles	Nombre de formulaires d'antécédents judiciaires remplis  Nombre de bénévoles sur la liste des bénévoles autorisés et confirmés	Matériel d'identification et registre, bénévoles	À reconduire X À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>



# Orientation

**Préparer l'élève à devenir un citoyen du monde responsable et ouvert à son milieu et à sa communauté.**

**Objectif :** Créer un lien de confiance des élèves par rapport aux interventions des adultes lors de gestes de violence et d'intimidation.

	Moyens (actions)	Jeune	École	Famille	Communauté	Clientèle ciblée	Résultat attendu	Indicateur (instruments d'évaluation et les sources d'information)	Ressources (pédagogiques, matérielles, financières)	Régulation Évaluation
1	Formations : Intervention 100 % et surveillance active et bienveillante	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel (SDG, SDD, TES, PNE et enseignants)	Compréhension et utilisation d'un message commun	Nombre de personnes qui ont suivi les formations offertes (dates)	Trousse, affiches, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
2	Application du code de vie éducatif	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Application des règles et transmission de valeurs communes	Fréquence d'utilisation des outils développés en lien avec le code de vie (réflexions, billets, etc.)	Affiches, agenda, guide du personnel, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction, membres du CÉ	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
3	Encadrement des bénévoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	Tous les bénévoles	Comportement et accompagnement adéquat et sécuritaire par les bénévoles	Nombre de formulaires d'antécédents judiciaires remplis  Nombre de bénévoles sur la liste des bénévoles autorisés et confirmés	Matériel d'identification et registre, bénévoles	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
4	Promotion des boîtes à soucis	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Utilisation de la boîte de soucis.	Nombre de problèmes résolus.	Boîtes, TES, psychoéducatrice, direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

5	Instauration de semaine(s) thématique(s) et animation d'activités en lien avec la promotion du plan de lutte contre l'intimidation	X	X	X	X	Tous les élèves	Participation des élèves et de leurs parents	Taux de participation des élèves et de leurs parents	Affiches, outils nécessaires pour animer les activités, TES, psychoéducatrice, direction, SDG + SDD, enseignants, bénévoles	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
6	Poursuite du travail du Comité de soutien aux comportements positifs	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel (SDG, SDD, TES, PNE et enseignants)	Compréhension et utilisation d'un message commun	Nombre de personnes qui ont suivi les formations offertes et qui participent aux activités proposées par le comité	Guide, affiches, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
7	Mise en place d'un système de renforcement école (écus) en tenant compte des priorités identifiées (réf. document cumulant les écarts de conduite)	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Perception du sentiment de sécurité des élèves	Nombre d'écus remis	Bracelets (écus)	À reconduire <input type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

# Orientation

**Préparer l'élève à devenir un citoyen du monde responsable et ouvert à son milieu et à sa communauté.**

**Objectif :** Développer l'empathie chez les élèves.

	Moyens (actions)	Jeune	École	Famille	Communauté	Clientèle ciblée	Résultat attendu	Indicateur (instruments d'évaluation et les sources d'information)	Ressources (pédagogiques, matérielles, financières)	Régulation Évaluation
1	Promotion des boîtes à soucis	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Utilisation de la boîte de soucis.	Nombre de problèmes et de conflits résolus	Boîtes, TES, psychoéducatrice, direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
2	Réfléchir à un programme d'habiletés sociales	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Compréhension et utilisation d'un message commun	Nombre d'élèves qui ont suivi les ateliers offerts (dates)	Trousse, affiches, TES, psychoéducatrice, SDG + SDD, enseignants, PNE direction	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
3	Instauration de semaines thématiques et animation d'activités en lien avec la promotion du plan de lutte contre l'intimidation	X	X	X	X	Tous les élèves	Participation des élèves et de leurs parents	Taux de participation des élèves et de leurs parents	Affiches, outils nécessaires pour animer les activités, TES, psychoéducatrice, direction, SDG + SDD, enseignants, bénévoles	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
4	Intervention différenciée	X	X	X	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Responsabilisation et engagement de l'élève dans la résolution de conflits	Nombre de conflits résolus	Tout le personnel (SDG, SDD, TES, PNE et enseignants)	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>
5	Ateliers offerts par les professionnelles (PNE)	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves et tout le personnel (SDG, SDD, TES, PNE, enseignants,	Gestion des émotions  Habiletés sociales	Taux de participation aux ateliers (dates)	Affiches, outils nécessaires pour animer les activités, TES, psychoéducatrice, direction, SDG +	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

					parents et communauté)		Fréquence d'utilisation des outils développés	SDD, enseignants, bénévoles		
6	Bancs de l'amitié	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les élèves	Gestion des émotions, responsabilisation et engagement de l'élève dans la résolution de conflits, création de nouveaux liens d'amitié	Fréquence d'utilisation du banc	Banc, affiches, outils promotionnels	À reconduire <input checked="" type="checkbox"/> À modifier <input type="checkbox"/> À abandonner <input type="checkbox"/>

# 3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Le plan de lutte doit inclure les mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire (*LIP, art. 75.1, par. 3*).

## COLLABORATION ECOLE-FAMILLE

Les parents sont des partenaires précieux et il est important de faire équipe lorsque vient le temps d'agir pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. L'école s'engage à vous informer des situations de violence ou d'intimidation pour lesquelles votre enfant a été impliqué, que ce soit à titre de victime, de témoins ou d'auteurs. C'est ensemble que nous pourrons trouver les solutions qui conviennent le mieux à votre enfant.

## DIFFUSION DU PLAN DE LUTTE AUX PARENTS

Vous trouverez le présent document ainsi que des outils permettant le déploiement du plan de lutte sur le site Internet de l'école : <http://www.csmb.qc.ca/tresorduboise/>

## RESSOURCES À L'EXTERIEUR DE L'ECOLE

### Élèves

Tel-jeunes : 1-800-263-2266

[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868

[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

### Parents

LigneParents : 1-800-361-5085

[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

CLSC : 514-748-6381

SPVM : 514-280-0107

## INFORMATION SUR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

[www.branchepositif.gouv.qc.ca](http://www.branchepositif.gouv.qc.ca)

[www.bewebaware.ca/french/default.html](http://www.bewebaware.ca/french/default.html)

[habilomedias.ca](http://www.habilomedias.ca)

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/bull-inti/index-fra.htm>

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/parents>

[www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parents.asp](http://www.spvm.qc.ca/fr/jeunesse/parents.asp)

Ces ressources apparaissent aussi sur le site Internet de l'école.

## QUE FAIRE...

### si votre enfant vous parle de violence ou d'intimidation?

#### ÊTRE A L'ECOUTE DE VOTRE ENFANT

- Poser régulièrement des questions sur sa vie scolaire, sur ses intérêts et sur ses amitiés. Prendre le souper en famille est un excellent moyen d'entretenir un contact avec votre enfant.
- Dénoncer en joignant la personne responsable du dossier violence/intimidation à l'école.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.
- Communiquer avec l'école si vous avez des inquiétudes en lien avec la violence ou l'intimidation.
- Amener l'enfant à utiliser la boîte à soucis.

Pour plus d'informations, que l'on soit parent d'un élève victime, témoin ou auteur :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/parents/>

#### POUR DÉNONCER UNE SITUATION ET DEMANDER DE L'AIDE

Si vous souhaitez dénoncer en toute confidentialité une situation de violence ou d'intimidation,

**veuillez communiquer avec :**

Nom : **Vickie Viens**

Numéro de téléphone : 514-748-4609

Courriel : Direction.EcoleTresor-du-Boise@csmc.qc.ca

Pour en savoir plus sur les mesures entreprises par l'école, consultez les sections 5 à 9 du présent plan de lutte.

Les parents recevront à travers le communiqué mensuel les dates d'activités de prévention pour lesquelles ils sont invités à participer et auxquelles les enfants participeront.

# 4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT

Le plan de lutte doit inclure les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation (*LIP, art. 75.1, par. 4*).

Faire un signalement, c'est dénoncer une situation d'intimidation ou de violence dans le but de faire cesser la situation et de demander de l'aide pour soi ou pour quelqu'un d'autre. Un signalement peut être fait par un élève victime, témoin, auteur d'un geste d'agression, un parent, un membre du personnel de l'école ou quelque autre personne.

## ÉLÈVES

### Tu es témoin? Tu intimides? Tu es victime?

Tu veux déNONcer une situation, demander de l'aide pour toi-même ou pour quelqu'un d'autre, tu peux t'adresser à n'importe quel adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducatrice au service de garde, parent). Ce dernier saura te guider vers la bonne personne pour t'aider.

Tu peux aussi entrer directement en contact avec la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée (TES) (**Annie Nerron, Danny Borduas, Biarnie Charles ou Kassandra Michaud**) ou la psychoéducatrice (**Nathalie Chad**) ou avec la direction ou la direction adjointe.

Pour plus de renseignements :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/jeunes/tu-es-temoin/>

L'école a pris des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- lors des activités de prévention animées par les intervenants en classe;
- lors du lancement des boîtes à soucis;
- lors de la présentation du code de vie en classe au début de l'année scolaire.

## PARENTS

### Veillez communiquer avec :

Nom : **Vickie Viens**

Numéro de téléphone : 514-748-4609

Courriel : Direction.EcoleTresor-du-Boise@csmc.qc.ca

L'école a pris des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- lors de l'Assemblée générale des parents de début d'année;
- sur le site Internet de l'école;
- dans le communiqué mensuel;
- dans l'agenda.

## MEMBRES DU PERSONNEL

### **Pour les enseignants, le personnel de soutien, le personnel professionnel et la technicienne au service de garde :**

Veillez remplir la fiche de signalement disponible au secrétariat et la remettre aux TES et informer la direction ou la direction adjointe.

### **Pour les éducateurs au service de garde et les surveillants des dîneurs :**

Aviser verbalement la technicienne du service de garde ou la TES le plus rapidement possible.

L'école a pris des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- lors de la première assemblée annuelle;
- lors des rencontres mensuelles.

En cas de harcèlement entre membres du personnel, se référer à la politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail.

<http://www.csmb.qc.ca/csmb/politiques.aspx>

## PARTENAIRES DE L'ÉCOLE (chauffeurs d'autobus ou de berlines, bénévoles, brigadiers, autres partenaires)

Veillez communiquer vos inquiétudes à la direction ou la direction adjointe de l'école en lui remettant votre fiche d'observation.

L'école a pris des moyens pour **faire connaître** les modalités de signalements :

- lors d'une rencontre avec les parents de l'organisme de participation des parents (OPP);
- lors d'une causerie organisée pour les chauffeurs d'autobus et de berlines;
- lors de la rencontre de début d'année avec les bénévoles.



# 5. ACTIONS À PRENDRE

## SUITE À UN GESTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Le plan de lutte doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne (LIP, art. 75.1, par. 5).

### ÉLÈVES

Les élèves sont informés des actions à poser s'ils sont témoins, auteurs de geste ou victime d'intimidation ou de violence en début d'année lors de la présentation du code de vie ainsi que lors des ateliers animés en classe par les intervenantes. Un rappel est fait par les enseignantes à des moments opportuns.

### MEMBRES DU PERSONNEL

Tous les membres du personnel de l'école (enseignants, personnel de soutien, professionnels, service de garde et de surveillance des dîneurs) ont reçu la formation *Intervention 100 %* pour être prêts à intervenir immédiatement lorsqu'ils observent un comportement de violence chez un élève ou lorsqu'un élève ou un parent signale un incident de violence.

Les formations *Intervention 100 %* et surveillance active et bienveillante en 2015 et en 2016. Un rappel est fait en novembre 2017.

### RESPONSABILITÉS DES PREMIERS INTERVENANTS (ex. : enseignants, éducateurs, personnel de soutien)

**RÉAGIR** Intervenir « sur-le-champ » pour arrêter le comportement. Nommer le comportement et l'impact possible. Demander un changement de comportement.

**RASSURER** Faire une vérification sommaire auprès de l'élève ciblé. Assurer sa sécurité à court terme et reconforter la victime.

**RÉFÉRER** En cas de violence et d'intimidation, appliquer les modalités prévues pour effectuer un signalement\* pour une évaluation approfondie par la personne responsable du suivi (deuxième intervenant) et consigner l'information selon les mécanismes prévus.

\* Se référer à la section 4 sur les modalités pour effectuer un signalement.

**REVOIR** Faire un bref retour auprès de l'élève qui a vécu de la violence.

On appelle **PREMIERS INTERVENANTS** ceux qui sont témoins ou informés d'un incident de violence ou d'intimidation.

On appelle  
**DEUXIÈMES  
INTERVENANTS**  
ceux qui sont  
responsables du  
suivi des  
signalements.

### Auprès de la **VICTIME** d'intimidation ou de violence

- Rassurer l'élève victime.
- Renforcer la démarche de dénonciation.
- Assurer la sécurité immédiate de la personne visée.
- Impliquer les membres du personnel concernés pour assurer la sécurité.
- Poser des questions afin de recueillir le plus d'informations sur l'événement et de déterminer la nature de l'événement.
- Informer la direction.
- Informer les parents, offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des **mesures de soutien et d'encadrement (voir section 7)**.
- Convenir et informer l'élève du **suivi** qui sera fait (**voir section 9**).
- Compléter le compte rendu d'incident de violence commencé par le premier intervenant.






### Auprès du **TÉMOIN** d'intimidation ou de violence

- Rassurer l'élève témoin qui a dénoncé.
- Renforcer positivement l'action d'avoir dénoncé.
- Poser des questions afin de recueillir le plus d'informations sur l'événement et de déterminer la nature de l'événement.
- Parler avec d'autres membres du personnel qui connaissent les élèves impliqués.
- Informer la direction.
- Sensibiliser aux impacts dans le cas où le témoin a encouragé.
- Informer les parents, offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des **mesures de soutien et d'encadrement (voir section 7)**.
- Conséquences possibles si implication, même passive. (**voir section 8 sur les sanctions disciplinaires**).
- Compléter le compte rendu d'incident de violence commencé par le premier intervenant.

### Auprès de l'**AUTEUR** des gestes d'intimidation ou de violence

- Poser des questions afin de recueillir le plus d'informations sur l'événement et de déterminer la nature de l'événement.
- Parler avec d'autres membres du personnel qui connaissent les élèves impliqués.
- Expliquer l'impact pour la victime.
- Informer la direction.
- Informer les parents, offrir une rencontre au besoin.
- Appliquer des **mesures de soutien et d'encadrement (voir section 7)**.
- Appliquer au besoin des **sanctions disciplinaires (voir section 8)**.
- Compléter le compte rendu d'incident de violence commencé par le premier intervenant.

Adapté du protocole d'intervention du RETAC Ouest 1.

	Information pour tous
	Information pour les élèves
	Information pour les parents
	Information pour les membres du personnel
	Information pour les partenaires

**TU ES TEMOIN DE CYBERAGRESSION  
(VIOLENCE OU INTIMIDATION).**